

COMMUNE : 092 PIGNANS
ARRONDISSEMENT : 83 BRIGNOLES
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE DRAGUIGNAN

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	5 023 640	32,03	98,68	5 412 000	1 733 464	32,03	1 733 464
Taxe foncière non bâties (TFNB)	89 384	117,58	172,01	95 400	112 171	117,58	112 171
Taxe d'habitation (TH)	842 739	19,58	55,94	902 573	176 724	19,58	176 724
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	2 022 359			

Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	0,0	0

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	2 022 359 = 0		
Taxe d'habitation (TH)	2 022 359		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2023,
cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			13 721	0	- 167 394	678 712	523 399

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	2 022 359	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	523 039	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	2 547 398
---	-----------	---	--	---------	---	--	-----------

A TOULON

Le 06 MARS 2023
Pour la Direction des Finances publiques,
JEAN-MICHEL BLANCHARD
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES
PUBLIQUES

06 JUN 2023

Le 21/03/23

Pour la Préfecture,

Evence RICHARD

Pour la Commission PIG

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le

ID : 083-218300929-20260706-DELCM67_2026-DE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		3. PRODUITS DES IFR	
Taux foncière bâtie :		Taux foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	1 592	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	142 231	c. Centrales photovoltaïques	
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	2 029	Taux foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Locaux industriels	267	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
Taux foncière non bâtie	9 833	b. Par la loi (terres agricoles)	14 677	f. Transformateurs électriques	
Taux d'habitation :		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotation pour perte de THLV		Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
b. Dotation pour Mayotte		a. Par le conseil municipal		5. RÉFORMES FISCALES	
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi		Taux d'habitation :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION		a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. Base minimum		a. Hors résid. principales et log. vacants	902 573	b. TVA prévisionnelle	
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	1,391475
d. Autres allocations					

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

Publie le

ID : 083-218300929-20260706-DELCM67_2026-DE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 20					au niveau :	
					a. National	
					b. Communal	
					Taux maximum :	
					a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
					b. Taux maximum de la majoration spéciale	
					Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
					30	

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	13	14	15
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	40,67	101,68	3,00000	98,68
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	71,68	179,20	7,19000	172,01
Taxe d'habitation (TH)	22,98	21,84	57,45	1,51000	55,94
Colisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>